

EDUCATION AUX DROITS DE L'HOMME ET A LA CITOYENNETE

Cette épreuve comporte une (01) page.

EXERCICE 1 : 04 points

Voici des propositions d'alliance entre des peuples de la Côte d'Ivoire.
Reproduis la liste et indique par V celles qui sont vraies et par F celles qui sont fausses.

- a- Les Baoulé et les Bété.
b- Les Gouro et les Sénoufo.
c- Les Koulango et les Koyaka.
d- Les Ebrié et les Akyé (ou Attié).

- e- Les Gouro et les Yacouba.
f- Les Akyé (ou Attié) et les Dida.
g- Les Bété et les Dida.
h- Les Sénoufo et les Bété.

EXERCICE 2 : 09 points

L'aide humanitaire.

Les Etats, les organismes de l'ONU et les ONG restent les plus gros contributeurs de l'aide humanitaire. Dès lors, il est important qu'un mécanisme de coordination des activités voit le jour afin d'être le plus performant possible dans l'urgence. Pour ce faire, le Bureau de coordination des affaires humanitaires des nations unies (OCHA) propose de coordonner l'ensemble des initiatives des Etats et des ONG. Après avoir rapidement étudié la situation de crise, il met au point, en relation avec certains organes de l'ONU, les Etats et les ONG, des stratégies communes d'actions, connues sous le nom de plan commun d'actions humanitaires. Ici les tâches sont distribuées entre les acteurs pour ne pas créer de doublons et, donc favoriser une bonne gestion de la crise. Ensuite, une fois que l'aide humanitaire est arrivée sur les lieux de la catastrophe, l'OCHA surveille les activités en question, analyse leur impact, rencontre les acteurs, met en œuvre le cas échéant le plan d'action et tente de récolter des fonds pour soutenir l'opération.

Texte adapté extrait d'Eduki Fondation. Dossier N°1 -Humanitaire , www.eduki.ch/fr/doc.

QUESTIONS :

- 1) Selon le texte, le Bureau des affaires humanitaires des nations unies (OCHA) est créé pour coordonner les activités humanitaires de l'ONU. En t'appuyant sur le texte relève les tâches exécutées par l'OCHA dans le cadre de sa mission de coordination.
- 2) A partir de tes connaissances,
 - a- Cite deux (2) organisations à vocation humanitaire ;
 - b- Explique le rôle des organisations humanitaires. (6 lignes)
 - c- Propose deux (2) attitudes ou comportements à adopter par un citoyen responsable face aux populations en détresse.
- 3) L'auteur montre que l'assistance aux populations en détresse a nécessité de la part des Etats et des ONG la mise en commun de leurs moyens.
 - a- Dis ce que tu penses du rôle de l'OCHA. Justifie ta réponse. (6 lignes)
 - b- Indique deux (2) valeurs qui se dégagent de ce texte.

EXERCICE 3 : 07 points

A l'occasion d'un entretien, ton oncle dit : « Si tu n'es pas admis au BEPC, je dispose de terres fertiles dans la réserve du village. Ces terres font partie du patrimoine de notre famille. Tu pourras les mettre en valeur et devenir un riche et grand planteur. »

- 1) Identifie le problème posé.
- 2) Cite quatre (4) conséquences de la proposition de ton oncle.
- 3) Indique ta position. Justifie-la. (6 lignes)

BEPC - SESSION 2017

CORRIGE ET BAREME DE : EDHC: ZONE 2

CORRIGE	BAREME
<u>EXERCICE 1 :</u> Le correcteur retiendra comme justes les réponses suivantes :	<u>4 points</u> soit 0,5 par réponse juste
a. Les Baouké et les Bété	F 0,5 pt
b. Les Gouro et les Sénoufo	V 0,5 pt
c. Les Koulango et les Koyaka	V 0,5 pt
d. Les Ebrié et les Akyé (ou Attié)	F 0,5 pt
e. Les Gouro et les Yacouba	V 0,5 pt
f. Les Akyé (ou Attié) et les Dida	V 0,5 pt
g. Les Bété et les Dida	F 0,5 pt
h. Les Sénoufo et les Bété	F 0,5 pt
<u>EXERCICE 2 :</u> Le correcteur retiendra comme justes les réponses allant dans le sens de : 1) Dans le cadre de sa mission, l'OCHA surveille les activités en question, analyse leur impact, rencontre les acteurs, met en œuvre le cas échéant le plan d'action et tente de recueillir des fonds pour soutenir l'opération.	<u>1 pt</u> <u>1 pt</u>

2/ Les organisations à vocation humanitaire sont :

- a/ - CICR
- MSF
- HCR
- PAM
- UNICEF
- CARITAS

1 pt soit
0,5 par
réponse
juste

b/ Les organisations humanitaires ont pour rôle d'assister les populations victimes de guerres et de catastrophes naturelles à travers :

- Porter assistance aux populations victimes de guerre et de catastrophes naturelles à travers des dons de vivres et de non vivres, la création d'écoles et de centres de santé.

- La restauration de la dignité des victimes à travers leur intégration dans la société.

- Le rétablissement des liens familiaux. De telles attitudes s'inscrivent dans le cadre de l'application des règles de DIH (Droit International Humanitaire).

3 pts soit
0,5 pour
le relevé de
l'idée et
0,5 pour
l'explication

c/ - Soutenir les victimes (bénévolat)

- Soutenir les actions des ONG
- Préserver les outils et matériels de Travail.
- Faire la promotion du Droit International Humanitaire.

1 pt soit
0,5 par
réponse
juste

3/ a - Je suis d'accord avec l'auteur de ce texte car pour être plus efficace, il faut se mettre ensemble pour mieux réaliser les activités que l'on veut mener.

(2 pts)

b. Les valeurs découlant de ce texte:

- La Discipline
- La Solidarité
- La Tolérance
- Le respect de l'autre.

(1 pt) soit
0,5 par
réponse
juste

EXERCICE 3 : Le correcteur acceptera les réponses allant dans le sens de :

(7 pts)

1- Le problème pose :

La proposition de l'exploitation (illégale, interdite) d'une réserve forestière.

(1 pt)

2- les 4 Conséquences

- Le Non respect de l'interdiction d'exploiter la réserve.
- Le Risque de sanctions judiciaires et pénales
- La Destruction de l'écosystème (rupture de la chaîne alimentaire)
- la perturbations climatiques (réduction de la pluviométrie)
- L'Avancée du désert
- La Destruction des lieux de rites initiatique
- La Disparition des certaines espèces animales et végétales.

(2 pts) soit
0,5 pt par
réponse juste

3-a/ La position

Le Refus de la proposition de l'oncle.

(1 pt)

b- La justification du refus :

Certes, la proposition de l'oncle paraît bonne par rapport à l'initiative d'entreprendre une activité lucrative.

Cependant le choix du site n'est pas approprié car :

(3 pts)

- Il se trouve sur une aire protégée
- Il ne faut pas privilégier l'intérêt individuel au détriment de la communauté
- Il est nécessaire de respecter la législation en matière d'environnement